

221C2634
FR0013233012-FS0798

7 octobre 2021

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

INVENTIVA
(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 6 octobre 2021, l'Autorité des marchés financiers a été destinataire des déclarations de franchissements de seuils suivantes, intervenus le 27 septembre 2021 :

- M. Frédéric Cren a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi individuellement en baisse, le seuil de 20% des droits de vote de la société INVENTIVA et détenir individuellement, à cette date, 5 136 231 actions INVENTIVA représentant 10 272 462 droits de vote, soit 12,61% du capital et 19,52% des droits de vote de cette société¹ ; et
- M. Pierre Broqua a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi individuellement en baisse, les seuils de 15% des droits de vote et 10% du capital de la société INVENTIVA et détenir individuellement, à cette date, 3 882 500 actions INVENTIVA représentant 7 765 000 droits de vote, soit 9,53% du capital et 14,75% des droits de vote de cette société¹.

Ces franchissements de seuils résultent d'une augmentation de capital de la société INVENTIVA².

À cette occasion, le concert composé de M. Pierre Broqua et du groupe familial de M. Frédéric Cren n'a franchi aucun seuil et détenait, au 27 septembre 2021, 9 494 724 actions INVENTIVA représentant 18 989 448 droits de vote, soit 23,30% du capital et 36,08% des droits de vote de cette société¹, réparties comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Frédéric Cren	5 136 231	12,61	10 272 462	19,52
Indivision époux Cren	475 993	1,17	951 986	1,81
Sous-total groupe familial Cren	5 612 224	13,77	11 224 448	21,33
Pierre Broqua	3 882 500	9,53	7 765 000	14,75
Total concert	9 494 724	23,30	18 989 448	36,08

¹ Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 40 742 695 actions représentant 52 630 446 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général (source : société INVENTIVA).

² Cf. notamment communiqué de la société INVENTIVA du 23 septembre 2021.

Le concert composé de M. Pierre Broqua et du groupe familial de M. Frédéric Cren a précisé détenir, au 6 octobre 2021, 9 494 724 actions INVENTIVA représentant 18 989 448 droits de vote, soit 23,23% du capital et 35,99% des droits de vote de cette société³, réparties comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Frédéric Cren	5 136 231	12,57	10 272 462	19,47
Indivision époux Cren	475 993	1,16	951 986	1,80
Sous-total groupe familial Cren	5 612 224	13,73	11 224 448	21,27
Pierre Broqua	3 882 500	9,50	7 765 000	14,72
Total concert	9 494 724	23,23	18 989 448	35,99

³ Sur la base d'un capital composé de 40 873 551 actions représentant 52 761 302 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général (source : société INVENTIVA).